RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE VOGELGRUN
68600 VOGELGRUN

ARRETE
n° 328/2026 du 21 juillet 2026
portant réglementation provisoire de la circulation
Circulation rue des Cygnes
Dévoiements, rabattement, réseaux secs, voirie (BAB)

Le Maire de la Commune de **VOGELGRUN**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5 et les articles L2542-1 à L2542-4

VU le Code de la Route et notamment les articles R225 et R44 relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les arrêtés en vigueur relatifs à la signalisation des routes et autoroutes, livre I et suivants,

VU la demande de l'entreprise Pontiggia en date du 21/07/2026,

CONSIDERANT les travaux de dévoiement d'eau potable et pose du réseau de rabattement de nappe, et dépose de l'ancienne conduite d'eau, dans le cadre des travaux du BAB (Barrage Agricole de Breisach),

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de voirie et réseaux divers dans la rue des Cygnes dans la commune de VOGELGRUN prévus à partir du 03 août 2026, pour une durée prévisionnelle de 70 jours, il convient d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux par la règlementation temporaire de la circulation sur le ban de la commune de VOGELGRUN.

SUR demande de Monsieur Brandon STOECKLIN de l'entreprise Pontiggia en date du 21/07/2026,

ARRETE

Article 1 : Les travaux de voirie et réseaux divers dans la rue des Cygnes dans la commune de VOGELGRUN prévus à partir du 03 août 2026, pour une durée prévisionnelle de 70 jours, du croisement avec la rue des Vergers jusqu'au croisement Grand'Rue, comme indiqué sur le plan ci-joint

- à partir du 03 août 2026, pour une durée prévisionnelle de 70 jours,
- le stationnement sera interdit au droit du chantier,
- le dépassement sera interdit au droit du chantier
- la chaussée sera fermée à la circulation
- la vitesse sera limitée à 30km/h au droit du chantier
- l'entreprise favorisera l'accès au domicile des riverains dans l'emprise des travaux dans la mesure du possible et le passage des véhicules de secours
- la circulation sera déviée par les rues adjacentes

Article 2 : L'entreprise Pontiggia prendra les mesures nécessaires afin d'éviter l'accès des piétons et des véhicules au niveau du chantier. Le chantier devra être signalé jour et nuit pour assurer la sécurité des usagers de la route. Elle prendra toutes les mesures afin d'éviter les accidents.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, le camion poubelle ne pourra pas faire sa tournée habituelle. Les habitants seront invités à centraliser leurs bacs d'ordures ménagères aux points de collecte indiqué par la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach. Une information des riverains concernés par les modifications du trajet de collecte sera réalisée.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant de la Brigade Fluviale de VOGELGRUN
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de NEUF-BRISACH
Brigade Verte de COLMAR
Monsieur le Président de la ComCom Alsace Rhin-Brisach de VOLGELSHEIM
Monsieur le Chef de l'Unité Territorial de la DDT de COLMAR
Monsieur l'Ingénieur du Service de la Navigation
Monsieur le Président de l'Office du Tourisme du Pays Rhin-Brisach
Monsieur le commandant de la Compagnie 2 du Groupement Nord - SDIS68
Monsieur Brandon STOECKLIN de l'entreprise Pontiggia
Les habitants de VOGELGRUN

Fait à Vogelgrun le 21 juillet 2026
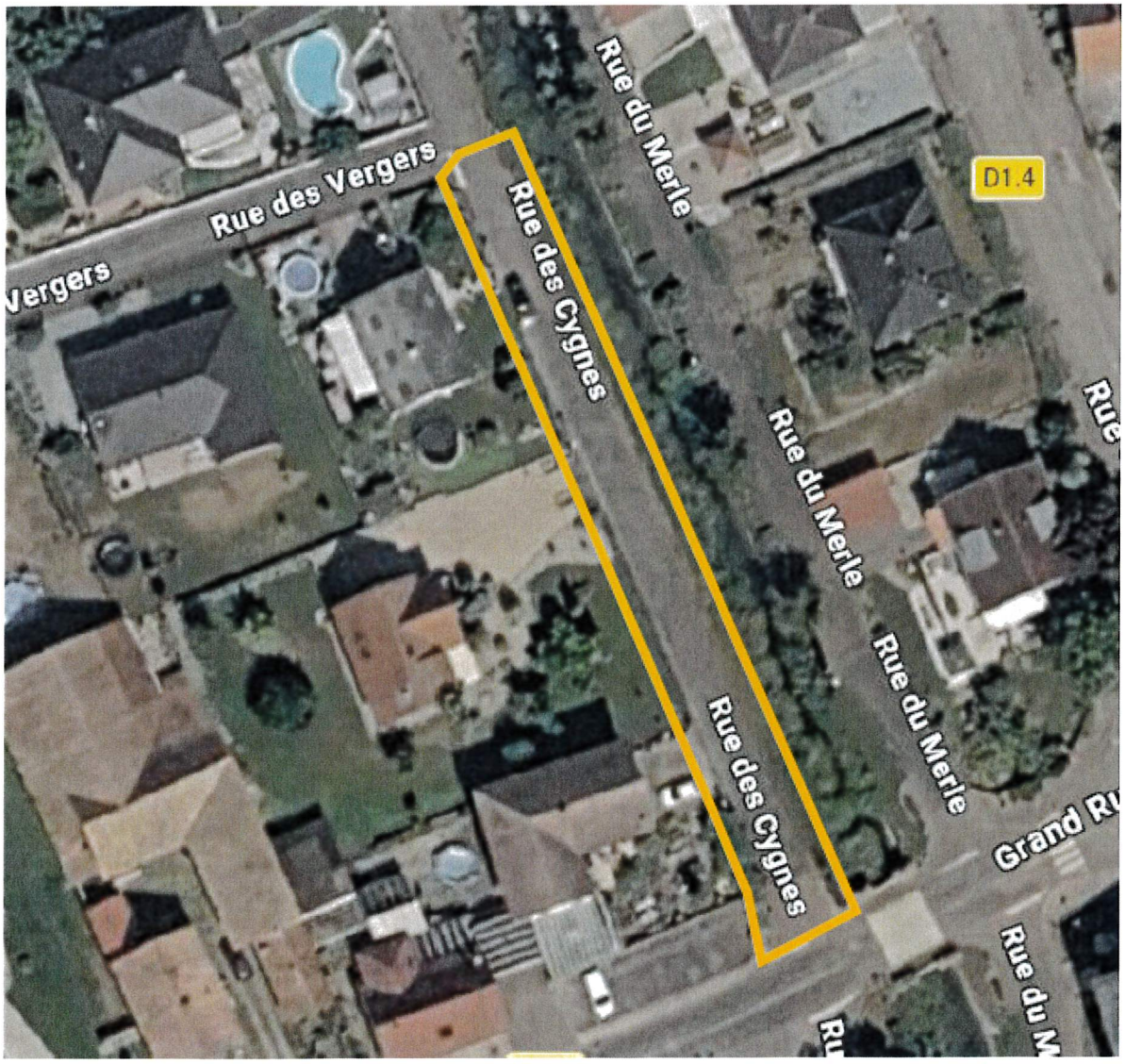
Le Maire :
Mirko PASQUALINI